

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 27/03/2026

\*Date d’Affichage : 27/03/2026

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 16

\*VOTANTS : 21

Le Conseil Municipal s’est réuni le jeudi 2 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

**Etaient présents** : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mr DIARRA Fodié, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise, Mr NAIMI Yacine, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry,

**Etaient absents excusés** :

Mr PLAIGNAUD Michel pouvoir à Mr NIFA Mohammed,

Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mr RÉVEILLÈRE Dominique,

Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Monsieur BRUN Thierry,

Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Monsieur DUMEUNIER David,

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr DIARRA Fodié,

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mme DAGUENET Nadine,

Madame Tanya AKRICHE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 15 : AVENANT N° 1 A LA MISSION DE CONTRÔLE  
TECHNIQUE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA MAISON DE  
SANTÉ**

Par décision n°2023-11 du 22 mars 2023, Monsieur le Maire a signé une convention de contrôle technique dans le cadre de la construction d’une maison de santé pour un montant de 16 500 € HT soit 19 800 € TTC avec la société QUALICONSULT.

Le calendrier de l’opération ayant été modifié et ayant engendré un retard d’exécution du chantier. Il convient de prolonger la durée de la mission de 6 mois

La date contractuelle de fin de mission est donc fixée au 30 juin 2026.

**Incidence financière :**

L’avenant est d’une plus-value d’un montant de 3 849,99 € HT soit 4 619,99 € TTC, soit une augmentation de 23,33 %

**Nouveau montant du contrat :**

Montant HT : 20 349,00 €

TVA (20 %) : 4 069,80 €

Montant TTC : 24 418,80 €

La commission des Finances, Investissements et Recettes du vendredi 27 mars a émis un avis favorable à la majorité (8 voix pour, 1 abstention)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat avec la Société Qualiconsult 16 Rue de la République 95570 BOUFFEMONT

**DIT QUE** le nouveau montant du contrat sera de :

Montant HT : 20 349,00 €

TVA (20 %) : 4 069,80 €

Montant TTC : 24 418,80 €

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 03/04/2026

Le Maire,

Thierry BRUN

